



L'Echiquier Domloupéen

Club Formateur de la Fédération Française des Échecs

38e open Fide de Domloup - Règlement

Article 1 : généralités

L'Echiquier Domloupéen organise le 38^e open Fide de Domloup, six tournois sont organisés sur 5 rondes les 9 et 10 novembre 2024.

L'inscription dans les tournois est réservée aux joueur·euses dont le Elo Fide est inférieur à 2400.

La répartition des joueur·euses dans les tournois est décidée après la fin du pointage et selon la répartition des forces des joueur·euses inscrits (typiquement 16 joueur·euses dans chaque tournoi pour 96 joueur·euses, par ordre de Elo).

L'organisation pourra :

- clore les inscriptions lorsque la capacité des locaux aura été atteinte (140 joueur·euses) ;
- sur demande argumentée des joueur·euses, autoriser des dérogations pour la participation de joueur·euses dans des tournois autres que ceux déterminés par leur classement.

Article 2 : règles et appariements

Les règles du jeu sont les dernières règles de la FIDE applicables le premier jour de la compétition.

Les appariements se font au système suisse intégral (Règles C.04 FIDE), une accélération pourra être mise en place selon le nombre de joueur·euses dans chaque tournoi.

Le « bye » n'est pas autorisé.

On considèrera qu'un·e joueur·euse absent·e sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout abandon non justifié du tournoi est contraire au code de l'éthique du joueur d'échecs et fera systématiquement l'objet d'une enquête pour forfait non justifié par l'arbitre (sanction encourue : trois mois de suspension).

Les nulles par consentement mutuel sont interdites avant 20 coups.

Rappel : les joueur·euses sont tenus de noter leurs coups jusqu'à la fin de la partie, quel que soit leur temps à la pendule. Tout contrevenant·e devra rattraper la notation sur son propre temps.

Les rondes, sauf la dernière, sont terminées lorsque l'appariement de la ronde suivante est publié. La dernière ronde est terminée quand le dernier résultat a été saisi et l'arbitre principal·e a quitté la salle de jeu.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est identique pour tous les tournois : 1h + 30 sec./coup.

Tout retard de plus de 30 minutes après le début annoncé de la ronde en cours est sanctionné par un forfait sauf si l'arbitre en décide autrement en cas de circonstance exceptionnelle.

Article 4 : dates et horaires

Le pointage a lieu le premier jour de la compétition de 8h45 à 9h15.

Les horaires des rondes sont les suivants :

- Ronde 1 : premier jour, 9h45
- Ronde 2 : premier jour, 13h15
- Ronde 3 : premier jour, 16h30
- Ronde 4 : deuxième jour, 9h30
- Ronde 5 : deuxième jour, 13h15

Les horaires des rondes 2, 3 et 5 sont donnés à titre indicatif.

La remise des prix et le pot de clôture auront lieu à 16h30.

Par respect pour les joueur·euses et les accompagnateur·trices, en particulier pour ceux venant de loin, les organisateur·trices s'engagent à respecter les horaires et faire en sorte que la remise des prix soit terminée à 17h.

Article 5 : inscription

L'inscription est obligatoire, elle se fait au plus tard l'avant-veille du tournoi à 20h en ligne sur le site <https://domloup.echecs35.fr>.

Renseignements :

- par courrier électronique à domloup@echecs35.fr
- par téléphone à Pascal AUBRY (06 77 93 95 21, répondeur).

Les droits d'inscription sont 25€ pour les adultes et 15€ pour les jeunes.

Seront appariés à la 1^e ronde les joueur·euses qui auront réglé leurs droits d'inscription et fait contrôler leur licence sur place avant 9h15 le premier jour de la compétition.

Les joueur·euses qui ont réglé leurs droits d'inscription en ligne peuvent pointer par SMS au 06 77 93 95 21 le premier jour de la compétition à partir de 8h15 jusqu'à 9h15 et seront apparié·es s'il·elles sont présent·es au plus tard à 9h30.

Les joueur·euses ne satisfaisant pas ces obligations ne pourront être apparié·es qu'à la deuxième ronde.

Article 6 : prix

L'Echiquier Domloupéen redistribuera 70% du montant des inscriptions en prix aux meilleur·es joueur·euses des tournois.

Les prix sont répartis au système Hort (min. 30€).

La liste des prix sera affichée sur le site web de l'Echiquier Domloupéen et sur le lieu de jeu avant la troisième ronde.

Les joueur·euses doivent être présent·es à la remise des prix pour toucher leurs récompenses.

Article 7 : affichage des résultats et appariements

Les résultats sont affichés sur le site web de l'Echiquier Domloupéen et sur le lieu de jeu.

Les appariements sont définitifs 30 minutes avant le début prévu de la ronde.

Article 8 : départages

Les départages adoptés sont dans l'ordre :

1. confrontation directe (si applicable)
2. buchholz tronqué
3. buchholz médian
4. performance

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Article 9 : conduite des joueur·euses

L'attention des joueur·euses est attirée sur le respect strict des règles du jeu d'échecs et de la charte du·de la joueur·euse d'échecs.

Tout·e contrevenant·e pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Tou·tes les participant·es s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Article 10 : arbitrage

L'arbitre principal est Pascal AUBRY, Arbitre Open 2. Il sera assisté de Rémi CANDELIER, Arbitre stagiaire Open 1, Ngoc Dan Thanh CARUYER-TONG, Emmanuel CARUYER et Yvon LE GUERRANNIC, Arbitres stagiaire Club.

Article 11 : localisation

L'open se déroule au complexe Albert Camus de Domloup (cf [plan d'accès](#)).

Article 12 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineur·es (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteur·trices) autorisent l'Echiquier Domloupéen à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrit·es. Cette autorisation vaut également pour les joueur·euses majeur·es.

Article 13 : respect du protocole sanitaire

En fonction des conditions sanitaires et des obligations légales au moment de la compétition, un protocole sanitaire spécifique pourra être mis en place par les organisateur·trices pour garantir aux joueur·euses, aux organisateur·trices et aux arbitres des conditions optimales de sécurité sanitaire.

En participant à la compétition, les joueur·euses s'engagent à respecter strictement les gestes barrières habituels et ce protocole sous peine d'exclusion immédiate et sans appel.

Fait à Domloup le 29 août 2024

L'Arbitre Principal, Pascal AUBRY

L'Organisateur, Christophe GANDEMER

[38e open Fide de Domloup \(novembre 2024\)](#)
